République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard Arrondissement du Vigan Communauté de Communes du Piémont Cévenol



<u>Siège</u>: 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle polyvalente de la Mairie de Corconne au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

<u>Date de convocation</u> : le 20 octobre 2022 <u>Date d'affichage</u> : le 20 octobre 2022

Nombre de délégués : 57

En exercice: 57 Présents: 34

<u>Votants</u>: 34 + 5 = 39 <u>Votants par procuration</u>: 5 <u>Absents excusés</u>: 15

Absents: 3

<u>Présents</u>: MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. DUBOIS Roland, JEAN Lionel, FURESTIER David CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mmes AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, MM. MOH Cyril, CUENOT Jean-Louis, Mme AGNIEL Virginie, M. GAILLARD Olivier, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL Joseph.

Procurations: M. CAUVIN Bernard à Mme SEGURA Delphine

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent M.FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge Mme. ROUX Florence à Mme DRACS Marie Andrée

Mmes MASOT Alexandra à M. MONEL José

<u>Absents excusés</u>: MM. BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, SIPEIRE Jacky, SEMENOFF Serge, HERNANDEZ Frédéric, Mmes MARTIN Catherine, ROTTE Sandrine BARON Réjane, MM. BERTO Stéphan, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, MOLINES Louis

Absents: M. LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : M. Lionel JEAN

Début de séance : 18h30

République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard Arrondissement du Vigan Communauté de Communes du Piémont Cévenol



Délibération n°114/2022 : Clôture budget ZAM de Liouc

Fabien CRUVEILLER annonce qu'il y a lieu de clôturer le budget de la ZAM de Liouc dans la mesure où cette opération s'est terminée avec les travaux de la déchetterie, du quai de transfert et les cessions de 4 parcelles de terrain à PAPREC, au SYMTOMA et à 2 entreprises.

Il rappelle que, le budget prévisionnel 2022, dans le cadre de la reprise des résultats 2021, prévoit en section de fonctionnement un excédent reporté de 244 281,63 €.

En conséquence, les écritures comptables suivantes doivent être approuvées en conseil communautaire :

BUDGET PRINCIPAL							
Section	Sens	Chapitre	Article	Montant			
FONCTIONNEMENT	RECETTE	75	7551	244 281,63 €			
BUDGET ZAM de LIOUC							
Section	Sens	Chapitre	Article	Montant			

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu le budget de la ZAM de Liouc ouvert en 2008

Vu le vote des comptes administratifs et de gestion 2021 de la ZAM de Liouc en date du 9 mars 2022

Vu le vote du budget Primitif 2022 de la ZAM de Liouc en date du 6 avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de clôturer le budget de la ZAM de Liouc

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité

- de clôturer le budget de la ZAM de Liouc
- d'approuver les écritures suivantes

BUDGET PRINCIPAL						
Section	Sens	Chapitre	Article	Montant		
FONCTIONNEMENT	RECETTE	75	7551	244 281,63 €		
BUDGET ZAM de LIOUC						
Section	Sens	Chapitre	Article	Montant		
FONCTIONNEMENT	DEPENSE	65	6522	244 281,63 €		

• d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet

République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard Arrondissement du Vigan Communauté de Communes du Piémont Cévenol



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :